



# Appel à candidature pour la mise en œuvre de groupes de parole des intervenants-es à domicile des SAAD



## Contexte et éléments de contexte :

La plateforme CIMAP-AMADOM souhaite proposer des groupes de parole sur le département des Yvelines en partenariat avec les SAAD.

Nombre de séances : **de 6 à 18 séances en fonction des besoins et demandes des SAP-SAAD adhérentes à la plateforme départementale**

Lieux des séances : **Les 6 Territoires d'Action Départementale**

- *Seine aval*
- *Boucle de Seine*
- *Centre Yvelines*
- *Sud Yvelines*
- *Grand Versailles*
- *Ville Nouvelle (Saint Quentin en Yvelines)*

Nombre de participants : **10 à 14 personnes par séance**

Contenu du dossier de candidature :

- *Lettre d'introduction expliquant les raisons du partenariat et la démarche de collaboration*
- *La présentation de votre organisme*
- *La présentation détaillée du projet tenant compte des éléments ci-après*
- *Le calendrier opérationnel prévisionnel*
- *Le dispositif de suivi et d'évaluation*
- *Le coût par séance et le coût global sous forme de budget prévisionnel*
- *Des annexes : CV des intervenants, références de l'organismes, etc. ...*

Date limite de dépôt des candidatures : **vendredi 3 février 2017**

Candidature à envoyer par mail et par lettre avec accusé réception (LAR) à :

**CIMAP-AMADOM**  
AAC Groupes de parole ADV  
Asmae CHOUTA, Directrice  
38 avenue Paul Raoult – 78130 Les Mureaux  
mail : [cimap@cimap78.fr](mailto:cimap@cimap78.fr)

---

### **Les groupes de paroles :**

Les groupes de paroles permettent d'identifier et de prévenir l'épuisement, d'échanger sur les pratiques professionnelles et les difficultés rencontrées, de rencontrer des personnes qui sont dans la même situation, sortir de l'isolement et trouver du réconfort afin d'assurer sereinement les missions de maintien à domicile de personnes en perte d'autonomie. Chaque participant exprime ses émotions, ses sentiments, il permet d'échanger sur des situations vécues afin de prendre du recul sur ses attitudes et comportements.

L'objectif est de prendre du recul pour mieux cerner son implication personnelle dans son travail, son rôle et les enjeux vis-à-vis des procédures, de confronter sa pratique à celle de ses collègues, de faire des liens. En exposant leur pratique, ils pourront prendre de la distance et analyser ce qui se joue entre eux, le bénéficiaire ou la famille, et le problème posé.

Les échanges s'inscrivent dans le secret professionnel et la confidentialité la plus totale.

### **Exemples de thèmes pouvant être abordés pendant un groupe de parole :**

- *place de l'AVS dans l'équipe pluridisciplinaire (rôle et limites de chacun)*
- *situations d'agressivité de la part de la personne aidée ou de sa famille*
- *relations difficiles avec une collègue ou autre intervenant*
- *impression d'impuissance face à la fin de vie, à la maladie et à la douleur*
- *réactions face à la mort de la personne aidée*
- *bientraitance, maltraitance*
- *le secret professionnel*

Les groupes de paroles s'articulent autour d'échanges de pratique afin que chaque participant puisse partager son expérience dans le but de dégager ensemble des axes d'amélioration de sa pratique professionnelle.

### **1- Groupes de parole en inter-SAAD :**

#### **QUOI :**

Groupes d'échanges sur la relation d'aide organisés par la plateforme CIMAP-AMADOM

#### **POURQUOI :**

Favoriser la participation des professionnels de l'aide à domicile aux groupes d'échanges sur la relation d'aide

#### **POUR QUI :**

Les intervenants-es à domicile des Services d'aides et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées et / ou handicapées

#### **COMBIEN :**

**De 6 à 18 séances de 2 heures.**

**COMMENT :**

Les groupes se réuniront hors les murs des SAAD à compter de mars 2017

L'inscription aux groupes d'échanges sur la relation d'aide vaut demande de subvention.

Le montant de la subvention sera calculé en fonction de la participation des intervenants-es à domicile aux groupes d'échanges. Elle sera versée en fin de session.

**Le service s'engage à :**

- autoriser les aides à domicile à se rendre aux séances programmées
- faire le lien entre les aides à domicile et la plateforme CIMAP-AMADOM
- informer les aides à domicile des objectifs et modalités de fonctionnement des groupes
- participer aux réunions de bilan et à permettre aux aides à domicile d'y participer
- rémunérer les aides à domicile sur leur temps de présence et le temps de trajet

**2- Groupe de parole en intra-SAAD :****QUOI :**

Soutien financier aux services souhaitant mettre en place en interne des groupes de parole en faveur des intervenants-es à domicile

**POURQUOI :**

Développer le soutien aux intervenants professionnels

**POUR QUI :**

Les Services d'aides et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées et / ou handicapées.

**COMBIEN :**

Minimum : **6 séances**

Maximum : **18 séances annuelles.**

**COMMENT :**

Au moins 6 séances par an avec participation des professionnels sur un temps de travail rémunéré et engagement du service à évaluer l'action.

Décrire les modalités de mise en œuvre du groupe de soutien

**information complémentaire, vous pouvez contacter :**  
**Hawa TOURE au 01.30.91.21.99 ou Jean-Michel SECK au 01.30.91.21.81**